

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : FIN2025-03-VG-LD

DECISION N° 2025/16 Demande de subvention - Travaux complémentaires à l'espace socio-écologique et multisports

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

La ville a souhaité investir dans la création d'un pumptrack et d'un parc Mobi'ludique situés sur la parcelle AV0345 aux Essarts sur la commune de Grand-Couronne. Ces deux projets sont des équipements en libre accès, ludiques et sportifs de nouvelle génération dédiés à la glisse urbaine, véritable terrain de jeu des vélos, des 2 roues non-motorisés, skateboards, rollers, trottinettes, draisienne ... Ils entrent dans un projet global d'aménagement d'un terrain de 34 000 m².

Aujourd'hui, ce projet évolue et des travaux complémentaires sont nécessaires à hauteur de 56 791.08 € HT comprenant un projet de raccordement, d'installation d'un Algeco et de réalisation d'un franchissement de noue pour l'évacuation du parking du Pumptrack. Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime et son montant s'élève à 56 791.08 € HT soit 68 149.30 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : FIN2025-03-VG-LD

Projet : travaux complémentaires Pumptrack & Mobi'Ludique	Montant HT de l'opération
Travaux complémentaires	56 791,08 €
TOTAL	56 791,08 €

Considérant les dépenses d'un montant de 56 791,08 € HT pour le projet de raccordement, d'installation d'un Algeco et de réalisation d'un franchissement de noue pour l'évacuation du parking du Pumptrack.

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour cet investissement évalué à 56 791,08 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 28 Mars 2025.



Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale